

Présentation du budget primitif 2018 CCAS de Vélizy-Villacoublay

VUE GENERALE

Le budget primitif pour l'année 2018 s'élève à 925 823,91€ en section de fonctionnement et à 53 854,16€ en section d'investissement.

EN FONCTIONNEMENT

Les points saillants du BP 2018 sont les suivants :

En dépense :

- une forte augmentation des charges à caractère général liée aux nouveaux tarifs de portage de repas : + 32 910€
- une forte augmentation des charges de personnel, suite au renouvellement du personnel en 2017 : + 48 000€
- une légère diminution des secours aux personnes, - 5 300€, résultant de la baisse des montants attribués dans le cadre du Revenu social vélizien (- 27 000€) et de la hausse prévisionnelle des autres aides financières accordées

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES AU BP 2017	
• Charges générales - 011	323 620 €
• Charges de personnel - 012	408 000 €
• Secours aux personnes - 65	180 700 €

En recette :

- Une forte augmentation de la subvention de la Ville, de 688 000€ au BP 2017 à 745 000€ au BP 2018, soit + 57 000€. Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation du coût du portage de repas pour le CCAS ainsi qu'aux frais de personnel plus élevés.
- Une reprise de l'excédent d'investissement de 20 000€, le CCAS n'ayant pas de dépense d'investissement importante en prévision
- Une augmentation des recettes du portage de repas et de la téléassistance : + 11 630€
- Un excédent de fonctionnement 2017, reporté, très faible malgré une subvention complémentaire de 30 000€ fin 2017.

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES AU BP 2018	
• Subvention de la Ville	745 000 €
• Excédent de fonctionnement 2017 reporté	13 472,91 €
• Produits des services	146 750 €

Si nécessaire, comme en 2017, le CCAS sollicitera une subvention complémentaire en fin d'exercice budgétaire.

EN INVESTISSEMENT

Les recettes sont constituées de l'excédent d'investissement 2017 reporté, du remboursement des prêts d'honneur, des amortissements et du FCTVA :

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES AU BP 2017	
• Excédent d'investissement reporté	25 442 €
• Prêt d'honneur	15 000 €
• Amortissement divers	10 095 €
• FCTVA	3 317€

En dépenses, le budget d'investissement comprendra :

- La reprise sur excédents de fonctionnement capitalisés
- Les prêts d'honneur
- Les subventions d'équipement aux associations

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES AU BP 2017	
• Reprise sur excédent de fonctionnement capitalisés	20 000 €
• Prêt d'honneur	15 000 €
• Subventions d'équipement versées aux associations	10 000 €